



Conseil économique et social

Distr. générale
30 janvier 2012
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2012

26 et 27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 14 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2012, 14 membres du Conseil d'administration choisis par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2012 à l'expiration du mandat des membres suivants : Allemagne, Bélarus, Canada, Cap-Vert, Congo, El Salvador, Kazakhstan, Malawi, Pakistan, Portugal, Qatar, Somalie, Suède et Tunisie.
3. Les 14 nouveaux membres seront élus sur la base suivante :
 - a) Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique;
 - b) Trois membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
 - c) Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;
 - d) Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
4. La composition du Conseil d'administration en 2012 figure dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2012

Huit membres représentant les États d'Afrique

Cap-Vert* (2012), Congo* (2012), Gambie (2014), Kenya (2014), Malawi* (2012), Namibie (2013), Somalie* (2012), Tunisie* (2012)

Sept membres représentant les États d'Asie et du Pacifique

Chine (2013), Inde (2014), Indonésie (2013), Kazakhstan* (2012), Pakistan* (2012), Qatar* (2012), République de Corée (2014)

Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Albanie (2014), Bélarus* (2012), Estonie (2013), Fédération de Russie (2013)

Cinq membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2013), Colombie (2013), Cuba (2014), El Salvador* (2012), Haïti (2014)

Douze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2012), Autriche (2013), Canada* (2012), Espagne (2014), États-Unis d'Amérique (2014), Finlande (2013), Japon (2014), Norvège (2014), Pays-Bas (2013), Portugal* (2012), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2013), Suède* (2012)

* Membre sortant.